

# Soutenez l'installation d'un paysan sur votre territoire

Je reprends une petite ferme, inexploitée depuis 20 ans, sur la commune de Crozon. J'y élève des vaches et transformerai leur lait en fromage, beurre, crème et gros lait. Tout cela en agriculture biologique.

## QUI ?

Moi, Vincent Le Guevello, me destinais à l'animation sociale. C'est en m'intéressant à mon alimentation qu'est né ce projet. J'ai ensuite concrétisé cette reconversion au fil de rencontres paysannes.

## Objectifs ?

- Respecter l'environnement
- Produire une nourriture saine
- Maintenir les petites fermes
- Garder le lien avec les consommateurs

## COMMENT ?

La Safer, au vu du projet, m'a attribué la ferme (10 ha avec bâtiment et habitation). Je souhaite acheter la partie bâtie et faire un GFA citoyen sur les terres d'une valeur de 40000€. Vous pouvez y participer.

## QUOI ?

Élever une dizaine de vaches de races rustiques afin de transformer leur lait. Les produits seront commercialisés sur le marché de Crozon, à l'AMAP et à la ferme.

## OU ?

La ferme est située à 5 min du bourg au nord de Crozon en direction de Roscanvel au lieu dit Ty An Digor.

# Qu'est-ce qu'un GFA citoyen et comment y prendre part ?

- > **Le GFA achète les terres et en devient propriétaire.** Il loue ensuite ces terres à un agriculteur. Le montant de l'achat représente le capital du GFA et est divisé en parts égales. **Chaque associé détient une ou plusieurs parts selon le montant qu'il peut investir.**
- > **Chaque part a une valeur** de 100 euros et sera rémunérée chaque année en fonction du résultat du GFA (loyers - charges).
- > **L'engagement se fait au minimum pour 5 ans** et est renouvelé par tacite reconduction. Puisqu'un des objectifs est de maintenir la propriété du GFA en dehors du marché foncier spéculatif sur du long terme, l'idée de ce placement c'est aussi le long terme. Toutefois, les statuts aménageront la possibilité de se retirer tous les 5 ans en cas de besoin.
  
- > **La gestion du GFA est souple** et effectuée par les gérants, nommés en assemblée générale, qui n'ont pour autant aucun pouvoir d'engager la société sans consulter les associés et devront rendre compte de leur gestion chaque année.
- > **Une assemblée générale est convoquée chaque année.** Seules certaines décisions importantes (achat de terres supplémentaires, cession massive de parts) nécessitent la réunion d'une Assemblée Générale extraordinaire. L'ensemble des porteurs de parts seront alors convoqués. Pour la prise de décision le principe appliqué sera une personne / une voix. Il y a possibilité de donner procuration pour participer au vote sans être présent.
- > **Le fonctionnement précis du GFA sera défini par les statuts,** qui vous seront adressés en fin de collecte par mail pour avis, puis seront présentés par Terre de Liens Bretagne et votés lors de l'assemblée générale constitutive.

**Les dates à venir :**  
**De mars à juin 2016:** promesses d'engagement réunies  
**été 2016 :** assemblée générale constitutive du GFA suivi du versement de l'argent sur le compte du GFA  
**Fin d'été 2016 :** achat des terres par le GFA

Si cela vous intéresse, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous et à le retourner à l'adresse suivante.

Coupon à renvoyer à  
**Vincent Le Guevello, Ty An Digor, 29160 crozon**  
**07 68 04 34 15**                      **le\_guevello.v@laposte.net**

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
  
Téléphone.....  
Email.....  
Je souscris le nombre de parts suivant : ..... \* 100€  
= .....€  
Je souhaite être informé de l'avancée du projet par :  
 Courrier       E-mail       Téléphone

*Ce document reste confidentiel, et ne sera divulgué qu'aux personnes directement concernées*